

Aucamville, le 24 06 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. Le budget primitif 2020 n'ayant pas été voté avant le renouvellement du Conseil municipal, celui-ci constitue le premier budget du nouveau mandat.

Outre ce contexte électoral, le calendrier initialement prévu a été bouleversé par la crise sanitaire COVID-19 et l'Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 adoptée dans le cadre de cette crise a laissé jusqu'au 31 juillet 2020 pour adopter le budget primitif. La crise sanitaire a par ailleurs eu un impact sur les prévisions budgétaires initiales aussi bien en dépenses de fonctionnement (-253 k€) qu'en recettes de fonctionnement attendues (-385 k€), laissant à la charge de la ville 132 k€ (estimations au 15 juin 2020).

Le budget primitif s'inscrit dans le cadre de la loi de finances pour 2020 qui prévoit plusieurs mesures impactant les budgets communaux. La loi de finances a fortement modifié le dispositif de dégrèvement de taxe habitation pour 80% des contribuables voté en loi de finances 2018, entraînant une perte de recettes pour les communes ayant diminué leur taux ou augmenté les abattements de taxe d'habitation depuis 2017 ; cette disposition ne concerne pas la commune d'Aucamville car son taux de taxe d'habitation n'a pas varié depuis 2017. La loi de finances pour 2020 poursuit également la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales de l'ensemble des contribuables avec en contrepartie à compter de 2021 un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau communal et la mise en place d'un mécanisme de coefficient correcteur pour les communes sur ou sous compensées.

Au niveau de la DGF, l'enveloppe globale fixée à 26.8 milliards d'euros (18.3 milliards d'euros pour les communes et EPCI) est globalement stabilisée pour la troisième année consécutive, mais cette stabilisation globale ne signifie pas stabilisation individuelle. En effet, le mécanisme d'écrêtement mis en place dans le cadre de la péréquation a pour conséquence une hausse ou une baisse de la DGF selon la commune désignée, cela entraîne pour la commune une baisse de 36 k€.

Ce budget s'inscrit également dans le cadre de la prospective 2020-2026, présentée lors du débat d'orientations budgétaires. Le Conseil municipal devra se prononcer, au regard du programme d'investissement et des hypothèses d'évolution des ressources et des charges, sur une évolution éventuelle des taux de fiscalité pour 2020.

Le budget 2020 de la commune s'élève à 8 460 794 € en section de fonctionnement et 4 614 905.68 € en section d'investissement.

Le budget étant voté en juin, et non en décembre comme les années précédentes, celui-ci reprend à la fois les restes à réaliser 2019 en dépenses et en recettes ainsi que les résultats de l'exercice 2019, tels que décrits dans le tableau ci-dessous. Le résultat global de clôture 2019 après couverture des restes à réaliser repris au budget 2020 s'élève à 902 018.19€.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Total voté 2019	BP 2020 Après COVID	Recettes	Total voté 2019	BP 2020 Après COVID
011 Charges à caractère général	1 968 627	1 952 378	70 Produits des services	1 048 672	783 631
012 Charges de personnel	4 932 436	4 892 000	73 Impôts et taxes	5 876 911	6 105 681
			<i>dont fiscalité directe</i>	2 453 451	2 758 960
			<i>dont reversements Toulouse Métropole</i>	2 936 698	2 914 721
			<i>dont autres</i>	486 762	432 000
65 Autres charges de gestion	632 606	634 333	74 Dotations et participations	1 654 308	1 619 474
66 Charges financières	46 080	42 385	<i>dont DGF et DSR</i>	288 339	257 549
67 Charges exceptionnelles	38 579	28 585	<i>dont compensation perte ou exo impôts locaux</i>	64 700	77 764
68 Dotations et provisions	0	12 000	<i>dont CAF</i>	1 204 935	1 203 386
014 Atténuations de produits	150 000	122 767	<i>dont autres</i>	93 834	78 275
022 Dépenses imprévues	18 000	318 572	<i>dont FCTVA</i>	2 500	2 500
042 Opérations d'ordre entre sections	323 300	322 000	75 Autres produits de gestion courante	138 683	135 654
023 Virement à la section d'investissement	858 302	404 346	76 Produits financiers	-	-
			77 Produits exceptionnels	182 750	1 500
Total	8 967 930	8 729 366	013 Atténuation de charges	30 846	51 426
			042 Opérations d'ordre entre sections	35 760	32 000
			002 Excédent antérieur reporté		
			Total	8 967 930	8 729 366

INVESTISSEMENT

Dépenses	Total voté 2019	RAR 2019	BP 2020 Après COVID	Recettes	Total voté 2019	RAR 2019	BP 2020 Après COVID
001 Résultat d'investissement reporté				021 Virement de la section de fonctionnement	858 302		404 346
16 Remboursement dette	173 904.00		138 571	001 Résultat d'investissement reporté	752 754.77		1 133 784.53
EQUIPEMENT	4 163 905.56	2 014 799.94	2 279 535.19	10 Dotations et fonds divers	1 700 916.54		1 722 602.73
20 immob. Incorporables	80 646.00			<i>dotations et fonds divers (fctva)</i>	385 000.00		398 742.00
204 subventions équipement	82 875.00			1068 affectation des résultats	1 315 916.54		1 323 860.73
21 immob. Corporelles	476 429.99		1 736 742	13 Subventions investissement	713 027.19	449 082.74	250 000
23 immob. En cours	3 523 954.57			16 Emprunts	-	10 090.13	
<i>travaux non affectés</i>				<i>dont CNC</i>			
<i>acquisition EPFL</i>	2 000 000.00		542 793.19	23 Immobilisations (238 avance marchés)	-		
020 Dépenses imprévues	104 730.94		150 000	024 Cessions	130 000		323 000
040 Opérations d'ordre entre sections	35 760.00		32 000	<i>vente EPFL</i>	2 000 000		
Total	6 478 300.50	2 014 799.94	2 600 106.19	040 Opérations d'ordre entre sections	323 300		322 000
				Total	6 478 300.50	459 172.87	4 155 733.26
		4 614 906.13					4 614 906.13

A- La section de fonctionnement

1) *Les recettes de fonctionnement courant : 8 425 K€*

Les recettes de fonctionnement courant concernent les chapitres 70-73-74-75-013. Elles diminuent de 55 K€ par rapport aux prévisions totales 2019, soit -0.63 %.

En K€	Total voté 2019	BP 2020 après COVID
Produits des services	1 049	784
Impôts et taxes	5 877	6 105
Dotations et participations	1 654	1 619
Autres produits gestion courante	139	136
Atténuation de charges	31	51
TOTAL	8 750	8 695

PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70 784 K€

Les prévisions budgétaires 2020 du chapitre 70 sont en baisse de 265 k€ par rapport aux prévisions totales 2019 du fait de la crise sanitaire COVID-19.

Les prévisions 2020 avant COVID-19 présentaient des recettes en hausse de 15 k€.

La crise sanitaire a eu un impact sur plusieurs niveaux des produits de service :

- **les recettes cantine/ALAE** : prévisions en baisse de -149 k€ par rapport à 2019 liées à l'arrêt du service à compter du 16 mars 2020 avec une reprise progressive à partir du 12 mai, baisse atténuée néanmoins par le transfert comptable des recettes des mercredis de la régie centre de loisirs à la régie cantine /ALAE et la hausse de la fréquentation.
Recettes cantine/ALAE avant COVID : + 53 €
Recettes cantine/ALAE après COVID : - 201 k€
Soit un delta de -149 k€ par rapport à 2019.
- **les recettes crèches** : ces recettes en baisse de 21 k€ par rapport à 2019 du fait principalement du transfert des places en crèche privée au prestataire Babilou (20 places en régie en 2020 contre 30 sur la moitié de l'année 2019) ont vu leur niveau diminuer à cause du COVID-19 de 68 k€, soit une baisse totale de 89 k€ entre 2019 et 2020. La perte de recettes est partiellement compensée sur le chapitre 74 par la CAF.
- **les recettes centre de loisirs** : les recettes 2020 ont été prévues en baisse de 34 k€ en raison du transfert des recettes des mercredis sur la régie cantine/ALAE, diminution augmentée par la perte de recettes sur les séjours vacances d'avril annulés à cause de la crise sanitaire, soit une baisse totale de -41 k€ par rapport aux prévisions 2019.
- **les recettes culture** : les prévisions 2020 sont en baisse de 2 k€ par rapport à 2019, la perte de recettes sur certains spectacles a été accentuée par l'annulation de festivités et cultur'bus au cours de la crise.

Le chapitre 70 compte néanmoins des recettes en augmentation. Les recettes liées au portage de repas ont été prévues en hausse de 8 k€ par rapport à 2019, suite au constat de l'augmentation du nombre de repas commandés depuis septembre 2019.

De plus, il a été mis en place l'achat de denrées et produits de première nécessité pour les personnes âgées, augmentant ainsi les recettes de la régie de 1,5 k€ pour 2020 (les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011).

Tableau en euros :

Compte	Désignation	Total voté 2019	BP 2020 avant COVID19	BP 2020 après COVID19
70311	concessions cimetiére	5 000	8 000	6 000
7067	repas cantine et ALAE	546 188	598 887	397 067
7066	portage	70 000	78 000	87 500
7066	creche bambins	83 092	62 000	42 486
7066	creche lutins	164 071	164 694	121 804
7066	Halte garderie	15 221	14 982	8 959
70632	centre de loisirs	139 590	110 255	98 255
70632	centre de loisirs Convention Vacs Loisirs CAF	10 000	9 000	8 000
70873	remboursement frais CCAS	500	300	300
70876	remboursement de frais par le GFP de regroupement	0	0	0
70878	terrains en friches	1 000	1 500	1 500
70878	charges immeubles	6 500	7 000	6 000
70878	remb frais fourrière	500	700	700
7062	produits culture	4 260	3 070	2 260
7062	abonnements bibliotheque	2 000	2 700	2 600
7088	disques de stationnement	250	300	200
7088	régie fourrière animale	500	0	0
7088	régie débit de boissons	0	2 500	0
TOTAL		1 048 672	1 063 888	783 631

Les prévisions du BP 2020 avant COVID présentait des recettes supérieures au total voté 2019 de 19 k€ mais à un niveau inférieur au compte administratif 2019. On pouvait constater que la hausse des contributions directes (du fait des bases) venait compenser la perte d'attribution de compensation reversée par Toulouse Métropole.

Suite à la crise sanitaire, les prévisions budgétaires 2020 ont été réajustées à la baisse de 59 k€ sur certains types de recette : recettes d'occupation du domaine public (vides greniers, et éventuellement fête locale supprimés), droits de place sur le marché de plein vent (exonération d'un trimestre), Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (prévision d'exonération de deux mois de taxation) et droits de mutation à titre onéreux (hypothèse prudentielle : -30k€).

Les nouvelles prévisions budgétaires après COVID intègrent également l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 15%, portant le taux à 19.10%, et faisant évoluer le produit fiscal 2020 de +269 k€.

Tableau en euros :

Compte	Désignation	Total voté 2019	BP 2020 avant COVID-19	BP 2020 après COVID-19
73111	contributions directes : taxe d'habitation, taxes foncières	2 453 451	2 490 389	2 758 960
73211	attribution compensation reversée par Toulouse Métropole	2 814 290	2 792 313	2 792 313
73212	dotation solidarite communautaire (DSC)	122 408	122 408	122 408
7336	droits de place : occupation du domaine public	4 182	5 000	-
7336	droits place : marche de plein vent	16 580	16 000	12 000
7368	emplacements publicitaires TLPE	86 000	90 000	70 000
7381	droits mutation	380 000	380 000	350 000
TOTAL		5 876 911	5 896 110	6 105 681

➤ **La fiscalité : 2 759 K€**

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) évoluerait de 15% portant le taux de TFPB de 16.61% en 2019 à 19.10% en 2020.

Les prévisions de produit fiscal ont été établies à partir des bases prévisionnelles transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur l'état fiscal 1259, soit un produit fiscal 2020 de 2 758 960 €.

Bases de taxe d'habitation : 10 842 000, soit 688 467 € (taux de 6.35%)

Bases de taxe foncière sur les propriétés bâties : 10 786 000, soit 2 060 126 €. A taux constant, le produit de TFPB aurait été de 1 791 555 €, soit un produit fiscal supplémentaire de 268 571 €.

Bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13 200 soit 7 743 € (taux de 58.66%)

Produit fiscal lié aux résidences secondaires : 2 624 €.

➤ Reversements de Toulouse métropole : 2 915 K€

Ces reversements, venant compenser d'une part les ressources de taxe professionnelle perçues par la commune en 2000 et transférées à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse, se composent de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Contrairement à l'AC, le montant de la DSC est stable depuis 2018.

➤ Les droits de mutation : 350 K€

Les droits de mutation connaissent une bonne dynamique depuis 2015.

Les prévisions budgétaires initiales 2020 se situaient au même niveau que les prévisions 2019. Or, suite à la crise sanitaire, le scénario prudentiel a été adopté car, même si les recettes perçues de janvier à avril 2020 étaient supérieures aux recettes perçues entre janvier et avril 2019, le mois de mai 2020 a connu une forte dégradation.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	Réalisations 2019	2020
Droits de mutation	300 k€	371 k€	365 k€	397 k€	380 k€	389 k€	350 k€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74 **1 619 K€**

Les prévisions 2020 pour le chapitre 74 sont en baisse par rapport au budget 2019 de 35 k€.

Le budget 2020 avant COVID prévoyait des recettes quasi identiques aux prévisions 2019 (+10 k€) mais inférieures de 125 k€ au compte administratif, ceci est le résultat de prévisions prudentielles en matière de participation de l'Etat pour les emplois aidés et de participation CAF au titre de la PSU, de la poursuite de baisse de la DGF et du décalage du fonds d'amorçage sur les rythmes scolaires.

Suite à la crise sanitaire et malgré les aides mises en place par la CAF représentant 171 k€, les prévisions 2020 sont en baisse de 35 k€ par rapport aux prévisions 2019.

Tableau en euros :

Compte	Désignation	Total voté 2019	BP 2020 avant COVID-19	BP 2020 après covid-19
7411	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	196 905	160 446	160 446
74121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	91 434	97 103	97 103
744	FCTVA	2 500	2 500	2 500
74718	Emplois aidés	24 274	9 347	9 347
74718	Fond d'amorçage rythmes scolaires	42 800	41 408	41 408
74718	Participation frais d'élections	760	760	760
74718	participation académie service minimum accueil scolaire	0	0	
74748	Participation Fonbeauzard RAM	26 000	26 000	26 000
74748	Participation Fonbeauzard église	0	760	760
7478	Autres organismes (CAF, MSA.....)	1 204 935	1 248 164	1 203 386
74835	Compensation taxe d'habitation	60 000	72 208	72 208
74834	Compensation taxes foncières (bâties et non bâties)	4 700	5 556	5 556
7482	Compensation baisse droits de mutation	0		
TOTAL		1 654 308	1 664 252	1 619 474

➤ **DGF : dotation globale de fonctionnement : 160 K€**

Malgré la volonté du gouvernement de stabiliser l'enveloppe globale de la DGF depuis 2018 (enveloppe votée au projet de loi de finances 2020 stabilisée à hauteur de 27 milliards d'euros), le mécanisme d'écrêtement subi permettant le redéploiement des crédits au sein de la DGF a pour conséquence des baisses individuelles de DGF, tel est le cas pour la commune, avec une prévision de perte de DGF pour 2020 de 36 k€ par rapport à celle perçue en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Montant Dotation forfaitaire en K€	560	386	263	223	198	160
Montant DSR	79	84	87	91	94	97
Montant DGF	639	470	350	314	293	257

➤ **Les participations de la CAF : 1 203 K€**

Les prévisions budgétaires 2020 en hausse par rapport à celles de 2019 ont été impactées par la crise sanitaire de manière négative malgré les aides spécifiques mises en place par la CAF.

La perte de Prestations Service Unique (PSU) pour 2020 s'élève à 204 k€.

Cependant, une aide de 27 € par place inoccupée sera versée aux communes pour la période de début mars au 31 mai 2020, soit un montant estimé à 153 k€.

De même, a été mis en place une aide de 10 € par jour et par place occupée du 11 mai au 3 juillet 2020 (renouvelable) pour contraintes sanitaires, soit une recette de 18 k€.

Le manque à gagner pour la commune au niveau de cette participation est donc de 102 k€.

➤ **Les recettes liées au dispositif d'insertion : 24 K€**

Ces aides concernent 2 contrats aidés. L'année 2019, marquée par la fin du dispositif emploi d'avenir, a toutefois connu des recettes importantes.

	2016	2017	2018	Réalisations 2019	2020
Emplois d'avenir	82	56	12	42	9
CUI	1	46	19	0	0
TOTAL	83	102	31	42	9

➤ **Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires : 41 K€**

Le dispositif Fonds d'amorçage des rythmes scolaires est reconduit en 2020 et a été prévu pour l'année entière sur la base de 898 élèves.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES : CHAPITRE 75 136 K€

Les prévisions de recettes sur ce chapitre intègrent l'absence de location dans le logement au dessus de la poste et la fin du bail de l'ADMR dans les locaux devenus en 2020 les nouveaux locaux de la police municipale.

Le COVID-19 impacte uniquement sur ce chapitre les recettes au titre de la location de salles (-2k€).

ATTENUATION DE CHARGES : CHAPITRE 013 51 K€

Ce chapitre qui concerne le remboursement par l'assurance des salaires et charges liés à certaines absences du personnel est en hausse de 21 k€ par rapport au total voté en 2019.

2) Les dépenses de fonctionnement courant : 7 609 K€

Les dépenses courantes sont constituées des chapitres 011, 012, 65 et 014.

Dans la continuité des budgets 2018 et 2019, les prévisions budgétaires des dépenses courantes 2020 avant la crise sanitaire étaient prévues en augmentation de 2.08 %, soit + 163 k€ par rapport à 2019, principalement sur les chapitres 011 (+128 k€) et 012 (+61 k€), le chapitre 014 étant quant à lui en baisse. La crise a eu pour effet de réduire le montant inscrit sur ces chapitres, soit une évolution des dépenses courantes totales entre 2019 et 2020 de -1.08 % (-82 k€)

CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011 1 952 K€

Dans la continuité de la tendance haussière des charges à caractère général de 2018, le chapitre 011 avant COVID était prévu en augmentation de +6.52%, soit +128 k€.

Les raisons principales de cette progression étaient :

- Le transfert de places en crèche privée sur une année entière,
- L'augmentation des crédits scolaires suite à l'ouverture d'une classe,
- La mise en place d'une prestation externalisée de portage de repas,
- L'augmentation des fluides,
- La poursuite de la reprise des concessions à l'état d'abandon,
- L'externalisation de la prestation ménage sur une année entière,
- La maintenance de la vidéoprotection sur l'année complète,
- La mise en place de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) et d'audits.

La crise sanitaire a eu pour effet de diminuer les crédits budgétaires du chapitre 011 au budget 2020 avant COVID de 145 k€, soit des prévisions budgétaires 2020 en diminution de 16 k€ par rapport au budget 2019 (-0.83%).

Hormis l'apparition de nouvelles dépenses telles que l'abonnement à un système de visioconférence, l'achat de produits d'hygiène spécifiques (masques, gants, lingettes, virucides...) et l'achat de denrées et produits facturés aux personnes âgées, cette prévision baissière des charges à caractère général de 6.89% entre la situation avant et après COVID est la conséquence de la disparition ou diminution de nombreuses dépenses :

- moins d'intervenants/prestations en crèche,
- annulation de fêtes, animations, spectacles, transports et sorties scolaires, séjours vacances, actions parentalité,
- diminution du nombre de repas à produire,
- baisse des achats de fournitures, de crédits scolaires,
- diminution de la consommation de fluides du fait de la fermeture d'équipements,
- suppression de la conception et distribution du magazine communal, de la communication événementielle,
- des formations reportées.

Tableau en euros :

	Total voté 2019	BP 2020 avant COVID-19	BP 2020 après COVID 19
PETITE ENFANCE	104 570	123 650	107 350
relais	4 230	4 230	3 880
creche bambins	6 110	4 940	4 640
creche lutins	9 260	8 940	8 640
halte garderie	3 050	3 050	2 700
services communs Creches	250	300	300
Places en crèche	81 670	102 190	87 190
EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE	126 795	129 025	92 474
credits scolaires année n	48 675	49 555	39 644
<i>matisse credits scolaires</i>	11 275	11 220	8 976
<i>poussin credits scolaires</i>	9 515	9 570	7 656
<i>ferry credits scolaires</i>	16 775	16 280	13 024
<i>hugo credits scolaires</i>	11 110	12 485	9 988
autres dépenses scolaires	8 620	8 620	7 100
<i>matisse</i>	670	670	670
<i>poussin</i>	600	600	600
<i>ferry</i>	4 550	4 550	3 510
<i>victor hugo</i>	2 800	2 800	2 320
ALAE	8 850	8 850	8 850
CLAS / Parentalité	2 850	4 000	3 300
ALSH	54 600	55 000	31 280
CMJ	3 200	3 000	2 300
Services communs		0	0
CUISINES CENTRALES ET SATELLITES RESTAURATION	395 576	407 639	323 339
Production	349 921	355 184	270 884
<i>denrées cuisines centrales repas scolaires-crèches-portage-ALSH et assimilés</i>	316 045	318 458	234 158
<i>autres charges à caractère général</i>	33 076	36 726	36 726
livraison	14 700	21 500	21 500
distribution satellites	7 725	7 725	7 725
services communs	23 230	23 230	23 230

CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE	66 520	63 270	55 990
culture	30 880	28 010	22 330
bibliothèque	16 560	16 560	16 560
cinéma	9 180	8 950	8 950
sports -vie associative	7 700	7 950	6 350
PNNS	2 200	1 800	1 800
TECHNIQUE- URBANISME-ENVIRONNEMENT	767 048	797 310	775 310
batiments	134 190	122 000	122 000
espaces verts	125 460	117 000	117 000
équipements sportifs	25 320	26 000	26 000
voirie	26 200	38 300	38 300
urbanisme	46 372	47 000	47 000
environnement	6 307	3 150	3 150
eau-energie-fluides	403 199	437 000	415 000
cimetière		6 860	6 860
HYGIENE	47 000	62 668	102 668
entretien menager	47 000	62 668	102 668
POLICE	62 150	90 450	90 450
COMMUNICATION	45 630	47 011	41 111
MARCHE DE PLEIN VENT	2 750	1 500	1 500
SERVICES ADMINISTRATIFS ET MOYENS GENERAUX	350 588	372 016	359 786
Affaires générales (état civil-courrier-fournitures bureau-fêtes cérémonies...)	41 400	47 500	47 500
Informatique-téléphonie-internet	121 000	111 527	114 185
Finances-marchés publics-direction générale (assurances, annonces légales marchés, documentation)	121 000	124 055	125 555
Assurances Dommages ouvrages	8 450	11 150	11 150
Ressources humaines + prévention	57 738	76 784	60 396
Jumelage	1 000	1 000	1 000
TOTAL	1 968 627	2 094 539	1 949 978

CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012 4 892 K€

Les charges de personnel avaient été prévues en hausse de 61 k€ par rapport à l'année précédente en raison des éléments suivants :

- La création d'un poste d'attaché en charge de la modernisation de l'action publique sur 7 mois,
- Des renforts dus à des maladies ou besoins de service,
- La disparition des contrats aidés,
- Des difficultés de recrutement en éducation jeunesse.

Suite à la crise sanitaire, le chapitre 012 a fait l'objet de réajustements, soit une baisse de 101 k€ par rapport au budget 2020 avant COVID.

- Des réductions de durée de contrats en cours ou à venir (renfort ressources humaines, chargé mission direction générale, renfort médiathèque, ...),
- La prise en compte de l'arrêt des animateurs éducation jeunesse entre le 3 avril et le 31 mai,
- La diminution du nombre d'heures supplémentaires.

Le chapitre 012 est en baisse de 40 k€ (-0.82%) par rapport aux prévisions 2019.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65 634 K€

Quelques évolutions à la hausse ou à la baisse apparaissent cependant à l'intérieur de ce chapitre sur différents postes.

Compte	Désignation	Total voté 2019	BP 2020 avant COVID-19	BP 2020 après COVID-19
65548	Participation organismes regroupement	196 643	204 519.00	204 519.00
	Hersain bocage	152 420	156 998.00	156 998.00
	SDEHG	42 973	45 771.00	45 771.00
	Synd Bassin Hers Giroux	800	1 300.00	1 300.00
	Synd Haute garonne environnement (ex SMPE)	450	450.00	450.00
	Syndicat intercommunal du transport des personnes âgées	0	0.00	0.00
	Participation à Fonbeauzard collège violettes	17 650	11 832.00	11 832.00
657362	CCAS	93 000	93 000.00	93 000.00
6574	Subventions associations	179 000	185 000.00	185 000.00
6574	Subvention AUAT	11 000	0.00	0.00
6541	Créances irrécouvrables	6 000	6 000.00	6 000.00
6542	Créances éteintes		2 000.00	2 000.00
6531/6532/6533/6534/6535	Indemnités élus et autres charges associés formations et déplacements élus	124 313	126 670.28	126 670.28
65372	Cotisations au fonds de financement alloc fin de mandat	0	0.00	0.00
6558	Autres contributions obligatoires	5 000	5 000.00	5 000.00
65888	Autres charges de gestion courante	-	10.00	10.00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	302.00	302.00
TOTAL		632 606	634 333	634 333

ATTENUATION DE PRODUITS : CHAPITRE 014 123 K€

Elles comprennent :

- les pénalités « SRU » : elles s'élèvent au total à 67 k€ pour 2020. Entre 2019 et 2020, la pénalité baisse de 19 k€ en raison de l'évolution du taux de logements

sociaux de 13.30 % en 2019 à 14.47 % en 2020. Pour information, le nombre de logements sociaux manquant par rapport au seuil de 20% s'élève à 238.

- la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 56 K€, montant identique aux prévisions 2019.

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	réalisations 2019	2020
Contribution SRU	127	82	86	67
Fonds péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)	68	63	56	56
TOTAL	195	145	142	123

3) Les charges financières : Chapitre 66 42 K€

Les prévisions des charges financières sont en baisse entre 2019 et 2020 de 4 k€ en raison de l'extinction de deux emprunts.

Le montant des intérêts d'emprunt diminue.

Les ICNE prévus au budget 2020 sont négatifs comme en 2019, la commune se désendette.

En K€	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Intérêts emprunts 66111	51	52	48	44
Intérêts courus non échus 66112	22	-2	-2	-2
Total	73	50	46	42

B- La section d'investissement

1) Les dépenses d'équipement

NB : compte tenu du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement, les crédits inscrits ne concernent que les montants qui devraient être payés dans l'année.

Le budget 2020 est constitué de dépenses nouvelles et de la reprise des restes à réaliser 2019 d'un montant de 2 015 k€.

Le programme d'investissement prévu en 2020 hors restes à réaliser s'élève à **1 737K€**. Certaines des opérations nouvelles font l'objet d'une Autorisation de programmes, seuls les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice 2020 sont inscrits sur le budget 2020 et non le montant total de l'opération.

Ces investissements portent sur les opérations suivantes des chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 204 :

- Acquisition foncière et travaux annexes OAP Camparnaud : 75 k€
- Nouveau groupe scolaire : 26 k€
- Opération cœur de ville : 609 k€
- Travaux de mise en accessibilité : 61 k€
- Equipement de la nouvelle crèche : 22 k€
- Fin de la mise en place de la Vidéoprotection : 34 k€
- Travaux d'aménagement du nouveau local police : 113 k€
- Travaux petite enfance : 32 k€
- Travaux écoles : 52 k€
- Aménagement urbain divers : 10 k€
- Aménagement du cimetière : 6.5 k€
- Travaux église : 14 k€
- Travaux d'aménagement extérieur ALSH : 37 k€
- Travaux de toiture du Gymnase : 35 k€
- Travaux stade et club house rugby : 45 k€
- Travaux climatisation salle du conseil municipal : 15 k€
- Environnement et développement durable : 23 k€
- Travaux d'aménagement de la salle Brassens : 47 k€
- Travaux de Mise en conformité chaufferie de Savary : 5 k€
- Travaux d'éclairage public : 68 k€
- Equipement ALSH : 1 k€
- Mobilier et matériel ALAE : 4 k€
- Mobilier et matériel écoles : 15 k€
- Mobilier et matériel petite enfance : 3 k€
- Equipement des Cuisines centrales : 22 k€
- Equipement et achat polybenne DSTUE : 64 k€
- Equipement de la médiathèque : 18 k€
- Equipement du cinéma : 1.5 k€
- Equipement en Hygiène sécurité : 8 k€
- Equipement du service police : 24 k€
- Mobilier, matériel, informatique : 102 k€
- Autres : 45 k€
- Réserves : 100 k€

A noter que figure également dans ce chapitre une somme 543 k€ de travaux dont la destination n'est pas encore affectée. Il y a également une somme de 150 k€ de dépenses imprévues (chapitre 020).

2) Les recettes d'investissement

En dehors des écritures de reports et restes à réaliser, les recettes d'investissement sont les suivantes :

- le FCTVA : 333 334 €
- la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) : 65 408 € (première année de perception de la TAM mise en place au 1^{er} janvier 2018)
- les subventions : 250 000 € (Aménagement du parc municipal).